

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Décret du 17 avril 2024 portant promotion et nominations dans la 1^{re} section et promotion et nomination dans la 2^e section des officiers généraux

NOR : IOMJ2406828D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre des armées,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 1^{er}. – Sont promus ou nommés dans la 1^{re} section des officiers généraux avec maintien dans leurs fonctions :

Pour prendre rang du 1^{er} mai 2024

Au grade de général de division

M. le général de brigade Christophe DUBUIS, nommé adjoint au directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale à la même date.

Au grade de général de brigade

M. le colonel Hugues JEANNIN.
M. le colonel Christophe BROCHIER, nommé commandant de l'école de gendarmerie de Tulle à compter du 1^{er} juin 2024.
M. le colonel Vincent BEREZIAT.
M. le colonel Frédéric LABRUNYE.
M. le colonel Gwendal DURAND.
M. le colonel Arnaud MATHIEU.
M. le colonel Sébastien GAY.
M. le colonel Jean-Michel BLAUDEZ.
M. le colonel Cédric COLLARD-BRUNET.

Art. 2. – Sont promus ou nommés dans la 2^e section des officiers généraux :

Au grade de général de division

Pour prendre rang du 1^{er} juin 2024

M. le général de brigade Jean GOUVART.

Au grade de général de brigade

Pour prendre rang du 10 juillet 2024

M. le colonel Bruno LARDET.

Art. 3. – Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre des armées sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 avril 2024.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
GABRIEL ATTAL

*Le ministre de l'intérieur
et des outre-mer,*
GÉRALD DARMANIN

Le ministre des armées,
SÉBASTIEN LECORNU